

**DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES**

**COMMUNE D'ÉPANNES**

**COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le 7 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à ÉPANNES sous la présidence de M. Thierry BEAUFILS.

**Étaient présents** : Mrs BEAUFILS –MOUSSEAU- BRULE- BAUDOUIN -BAUDU-AUGEREAU- Mmes BLANVILLAIN - GUIGNARD – BERNOLE

Mr Emmanuel BRULE a été élu secrétaire.

Absents excusés : Madame GALLOPIN Véronique donne pouvoir à AUGEREAU Damien

Monsieur PONTET Denis donne pouvoir à GUIGNARD Chantal

Absents: Messieurs ROULIN Jérémie et LEDET Dominique

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 9 + 2 pouvoirs

Date de Convocation : Le 29 février 2016

**Approbation du dernier compte rendu**

Monsieur le Maire fait lecture du dernier compte rendu de Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> février 2016.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

**OBJET : Demande de subventions 2016 au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), du Fonds Régional d'Intervention Locale (FRIL), du Contrat d'Accompagnement de proximité 79 (CAP 79) et au titre de la Réserve Parlementaire** **D01.03.2016**

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en boulangerie, dont le coût prévisionnel s'élève à 600 400 € HT soit 720 480€ TTC est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), des Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), des Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), des Fonds Régional d'Intervention Locale (FRIL), du Contrat d'Accompagnement de proximité 79 (CAP 79) et au titre de la Réserve Parlementaire.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>Coût total</b>	<b>600 400 € HT</b>
- DETR :	150 000 € HT
- FSIL :	180 120 € HT
- FEADER :	90 000 € HT
- FRIL (Conseil régional) :	40 200 € HT
- CAP 79 (Conseil départemental) :	10 000 € HT
- Réserve Parlementaire :	10 000 € HT
- Emprunt bancaire :	120 080 € HT

**L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :**

- Début des travaux : 1<sup>er</sup> mai 2016
- Fin des travaux : 31 mars 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le financement exposé ci-dessus
- De solliciter des subventions au titre des : DETR, FSIL, FEADER, FRIL, Conseil Départemental et Réserve Parlementaire.

**OBJET : Demande de subventions 2016 au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), du Fonds Régional d'Intervention Locale (FRIL), du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), et au titre de la Réserve Parlementaire.**

**D01A.03.2016**

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en deux logements locatifs dont le coût prévisionnel s'élève à 102 200 € HT soit 120 240€ TTC est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), du Fonds Régional d'Intervention Locale (FRIL), du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), et au titre de la Réserve Parlementaire.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>Coût total:</b>	<b>102 200 € HT</b>
- DETR :	25 550 € HT
- FRIL (Conseil régional) :	9 100 € HT
- FSIL :	45 110 € HT
- Réserve Parlementaire :	2 000 € HT
- Emprunt bancaire :	20 440 € HT

**L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :**

- Début des travaux : 1<sup>er</sup> mai 2016
- Fin des travaux : 31 mars 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le financement exposé ci-dessus
- De solliciter des subventions au titre des: DETR, FRIL, FSIL et Réserve Parlementaire.

**OBJET : DELIBERATION MODIFICATIVE ADHESION GROUPE STATUTAIRE PERSONNEL COMMUNAL** **D02.03.2016**

En date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 le conseil municipal avait délibéré afin de permettre au Centre de Gestion des Deux-Sèvres de lancer une consultation pour un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant le personnel de la commune.

Lors de cette délibération il avait été clairement énoncé que si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la commune d'Epannes avait la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat.

En date du 7 septembre 2015, le Conseil Municipal avait pris une délibération permettant l'affiliation de la commune au contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel par le biais du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Néanmoins, et après étude des tarifs proposés par notre prestataire CIGAC, la commune a décidé de rester au sein de la filiale de GROUPAMA puisque les tarifs sont plus avantageux.

L'ensemble du conseil est invité à délibérer sur la non adhésion de la commune d'Epannes au contrat groupe proposé par le CDG.

L'ensemble des présents approuvent à l'unanimité cette décision.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL  
2015** **D03.03.2016**

Sous la présidence de Monsieur Denis MOUSSEAU, 1er adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 609 210.80€

Recettes : 672 730.62€

**Excédent de clôture de fonctionnement : 105 025.92€**

**Investissement**

Dépenses : 45 972.88€

Restes à réaliser : 12 000€

Recettes : 74 121.70€

Besoin de financement : 0€

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2015.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES  
LOCATIFS 2015** **D04.03.2016**

Sous la présidence de Monsieur Denis MOUSSEAU, 1er adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe des locatifs 2015 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 97 824.91€

Recettes : 87 255.61€

**Excédent de clôture de fonctionnement : 19 771.33€**

**Investissement**

Dépenses : 64 042.57€

Restes à réaliser : 0

Recettes : 34 176.60€

Besoin de financement : 0

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DES JARDINS  
DE RIBRAY 2015** **D05.03.2016**

Sous la présidence de Monsieur Denis MOUSSEAU, 1er adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif du budget des Jardins de Ribray 2015 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 507 069.06€

Recettes : 419 498.54€

**Excédent de clôture de fonctionnement** : 126 008.55€

### **Investissement**

Dépenses : 647 103 .30€

Recettes : 740 168.00€

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget des Jardins de Ribray 2015.

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE D'ÉPANNES**

### **D03.03.2016**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET ANNEXE LOCATIF 2015**

### **D04.03.2016**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DU BUDGET JARDINS DE RIBRAY**

#### **D05.03.2016**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015**

**D06.03.2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif DE LA COMMUNE qui fait apparaître :

**Reports :**

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -23 518,38€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 41 506,10€

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 28 148,82€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 63 519,82€

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 12 000,00€

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

**Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 105 025,92€

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015**

**D07.03.2016**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif du budget locatif qui fait apparaître :

**Reports :**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 9 374,80€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 30 340,63€

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -29 865,97€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -10 569,30€

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 20 491,17€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 19 771,33€

**Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0,00€

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015**

**D08.03.2016**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif des Jardins de Ribray qui fait apparaître :

**Reports :**

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -211 842,70€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 213 579,07€

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 93 064,70€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -87 570,52€

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 001 :Déficit d'investissement reporté (001) : 118.778€

Ligne 002 :Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 126 008.55€

## **PRIX PARCELLE JARDIN DE RIBRAY**

**D09.03.2016**

Sur proposition du Maire, il est demandé aux conseillers présents de bien vouloir se prononcer sur le prix d'une parcelle dans le lotissement des Jardins de Ribray.

Un jeune couple a fait la demande auprès de Monsieur le Maire de pouvoir acquérir à titre exceptionnel, une parcelle au prix de 60€ le m2 **TVA SUR MARGE INCLUSE**.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de répondre favorablement à leur demande et de leur céder la parcelle 44 d'une superficie de 639M2 au prix de 60€ le M2 **TVA SUR MARGE INCLUSE**.

### **Questions diverses**

- Gôûter des aînés : cette manifestation qui s'est déroulée le 5 mars dernier a réuni 35 personnes dont 6 résidents du foyer logement. L'animation a été fortement appréciée.
- Aménagement foncier : 2 commissions d'aménagement foncier ont eu lieu partie marais. Les enquêtes publiques sont terminées  
Une commission d'aménagement foncier partie plaine aura lieu fin 2017.
- Ad-ap (agenda d'accessibilité programmée) : les dossiers concernant la mise en conformité des établissements recevant du public sont en cours de préparation.
- Séolis : les travaux de remise aux normes des armoires électriques sur la commune sont terminés. Le PV de réception de travaux a été signé en Mairie.  
13 lampadaires sont à changer et 1Lampadaire sera installé au Petit Marais.
- Jardins de Ribray : Des projets d'aménagement de la place des Jardins de Ribray sont à l'étude en partenariat avec le Parc du Marais Poitevin.
- Ecole : le prochain conseil d'école aura lieu le 10 mars, précédé par un comité de pilotage de l'activité périscolaire.

Un point avec Madame BARZOTTI, inspectrice d'académie du sud des Deux-Sèvres a été fait avec la participation d'Anne Bernole et Monsieur le Maire concernant les perspectives de rentrée scolaire 2016/2017 en termes d'effectifs.

Jeudi 11 février dernier, à la veille des vacances d'hiver, le Conseil Départemental



invitait les parents d'élèves de CM1 et CM2 d'Epannes à une réunion d'information concernant la prochaine rentrée scolaire des futurs collégiens. Nous apprenions à cette occasion que notre commune serait désormais rattachée au collège de Mauzé sur le Mignonet non plus à celui de Frontenay Rohan Rohan, dans le but de favoriser une meilleure répartition des effectifs sur ce secteur. La forte mobilisation des parents d'élèves et des élus d'Epannes, opposés à cette mesure, permettra peut-être de maintenir l'actuelle carte scolaire, qui correspond pleinement aux besoins des familles, en termes d'organisation des activités périscolaires et des trajets domicile-travail notamment. Une décision définitive est attendue pour le début du mois d'avril.

Des investissements sont nécessaires à l'école en termes d'informatique (mise en réseau, matériel).

Les étudiants de Saintes ont fait aboutir leur projet de plantations de haies près du plan d'eau. Les enfants de l'école ont été associés (classes de CE2, CM1, CM2) les 4 et 5 mars dernier.

- Assainissement : Chemin d'Erié, un trou sur la chaussée est toujours présent. La can est sollicitée depuis plusieurs mois pour entériner ce problème. Le chemin s'est détérioré suite aux travaux du tout à l'égout. Un expert de l'assureur de la commune a été sollicité et une réunion d'expertise aura lieu le 25 mars prochain sur le site.
- Locatifs : une réunion d'attribution des logements locatifs a eu lieu vendredi 4 mars. Un locatif se libère fin mars et une attribution a été faite pour la reprise de ce logement tenant compte de la liste d'attente tenue en mairie.

Prochaine date à retenir : réunion publique prévue le 8 avril prochain à 18h30 à la salle socio-culturelle.

La séance est levée à 22h30

Prochain Conseil Municipal lundi 4 avril 2016 à 20h30